



Pratiquement, comment faire?

Un appel téléphonique ou un mail :

02/478 24 97 - integration@ecolejdv.be

Nous vous accompagnons dans les démarches.

Dès que votre projet d'intégration est envisagé, vous prenez contact par téléphone ou par mail avec l'école Joie de Vivre.

→ **1er rendez-vous pour étudier votre projet.**

Ensuite, l'école Joie de Vivre contacte tous les partenaires pour proposer un protocole d'intégration.

→ **2ème rendez-vous pour la signature du protocole.**

A la rentrée, votre enfant fréquente l'école ordinaire partenaire de votre choix et est aidé par un ou plusieurs accompagnants de l'école Joie de Vivre selon les termes du protocole signé.

En milieu et en fin d'année scolaire, tous les partenaires se réunissent pour évaluer et ajuster les moyens mis en place.

La décision de poursuivre ou d'arrêter l'intégration est prise en fin d'année avec tous les partenaires.



*Ensemble,
vivons l'intégration*

Ecole Joie de Vivre
Avenue Jean-Joseph Crocq, 10
1090 Jette
02/478 24 97

www.ecolejdv.be
integration@ecolejdv.be

L'intégration

L'intégration permet aux enfants à besoins spécifiques d'intégrer l'enseignement ordinaire avec une aide pédagogique de l'enseignement spécialisé.

Le choix de l'intégration est toujours un choix concerté entre l'élève, les parents, les CPMS et les écoles sur base du PIA et du projet personnel de l'élève.

Un protocole signé par toutes les parties définit les objectifs et les moyens déployés pour l'année scolaire.

L'école Joie de Vivre organise des intégrations :

- pour des élèves passant de l'école primaire à l'école secondaire
- pour des élèves en provenance des 3 phases de la Forme 3
- pour des élèves ayant obtenu une qualification professionnelle dans l'enseignement spécialisé désireux d'obtenir une qualification dans l'enseignement ordinaire ou en Cefa.

L'école Joie de Vivre évalue la faisabilité de tout projet d'intégration qui lui est soumis.

Une équipe spécifique

Notre équipe d'accompagnants en intégration est composée de :

- logopèdes
- instituteurs
- professeurs de français langue étrangère
- professeurs de cours généraux
- professeurs de pratique professionnelle
- éducateurs
- coordinatrices des projets d'intégration

Le choix des accompagnants est fait sur base du protocole d'intégration.

Tous les accompagnants bénéficient de l'aide d'un conseiller pédagogique de la fédération.

Les accompagnants interviennent par :

- prise en charge individuelle
- prise en charge par petits groupes de besoins
- renforcement en classe
- création d'outils pour ou avec les élèves

Des écoles partenaires

A Molenbeek-Saint-Jean:

Le Campus Saint-Jean
L'Institut des Ursulines

A Anderlecht :

L'Institut Notre-Dame
L'Institut des Sœurs de Notre-Dame

A Bruxelles-Ville :

L'Institut Dominique Pire
Le Centre Scolaire des Eperonniers-Mercelis
Le Collège de la Fraternité

A Saint-Gilles :

L'Institut Saint-Jean-Baptiste de la Salle

A Schaerbeek :

L'Institut Cardinal Mercier

A Uccle et Forest :

L'Institut Saint-Vincent de Paul

Un projet d'intégration ? Nous l'accompagnons !